

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 JANVIER 2024

**Présents: M. Mathay, bourgmestre ; M. Siebenaller, échevin ;
Mmes Antinori, Breyer et Schmitz, MM. Biever, Paquay et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.**

Excusé : M. Keilen, échevin

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

1) Wandpark Rulljen-Géisdref : potentiel d'extention **Présentation et décision(s) éventuelle(s)**

Le Conseil communal a décidé d'approuver une éventuelle extension du parc éolien « Wandpark Rulljen-Géisdref » et de soutenir la réalisation d'études pour évaluer les possibilités d'extension dudit parc éolien.

(7 voix pour et 1 voix contre – Mme Antinori)

2) Approbation de projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique du « Naturpark Öewersauer » - année 2024

Dans ce contexte, le conseil communal a approuvé un projet avec devis au montant de 29.000.- € TTC concernant la réalisation de projets (année 2024) visant la plantation d'arbres et de haies ainsi que les travaux d'entretien y relatifs, y compris lesdites mesures de protection pour les hirondelles ;

3) Approbation de décomptes

Le Conseil communal a approuvé les décomptes datant du 18 décembre 2023 concernant la réalisation d'un terrain multisports et d'un terrain de pétanque au site du campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, à savoir :

- le décompte final relatif aux travaux de réalisation d'un terrain de pétanque au site du campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, (dépense effective 7.825,43.- € - 4/821/221311/23012) ;
- le décompte final relatif aux travaux de réalisation d'un terrain multisports au site du campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, (dépense effective : 220.260,60.- € - 4/821/221311/10001) ;

4) PAP « Daehlerbaach » à Dahl : **fixation éventuelle d'une indemnité compensatoire**

En sa séance de ce jour, le conseil communal a décidé de **renoncer** à l'indemnité compensatoire pour la surface inférieure au quart dans la cadre du Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant des fonds sis à Dahl, commune de Goesdorf, lieu-dit « Daehlerbaach », ce conformément aux dispositions de l'article 34 (2) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La décision visée a été soumise aux fins d'approbation à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures comme suite à sa décision du 21 décembre 2023, référence 19640/7C (approbation ministérielle dudit PAP-NQ). (vote unanime)

5) Nouvelle législation relative au vivre ensemble interculturel : Institution d'une commission consultative communale y relative

Le Conseil communal a décidé :

1. d'instituer une commission consultative communale ayant pour dénomination « Commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel » ;
2. d'arrêter le règlement d'ordre intérieur de cette commission comme suit :
« Les membres de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel sont nommés par le conseil communal.

Le choix du conseil communal peut porter sur tout citoyen résidant ou travaillant sur le territoire de la commune de Goesdorf, âgé de 18 ans accomplis le jour de leur candidature, et jouissant des droits civils et politiques

- La Commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel comprend au maximum 7 (sept) membres. Il y a lieu de choisir au maximum deux personnes parmi les membres du conseil communal et 5 (cinq) personnes en dehors du conseil communal.

Le bourgmestre convoque les membres de ladite commission consultative en vue de son installation. La commission visée désigne à la majorité des membres présents un président et un secrétaire.

3. de procéder à un appel public à candidatures (à choisir en dehors du conseil communal) pour la commission consultative communale nouvellement créée ;
4. de publier l'appel à candidatures par voie d'affiche dans la maison communale à Goesdorf ainsi que sur le site internet communal ou par un autre moyen de publication approprié.
5. de nommer **Madame Lis BREYER** et **Monsieur Fernand PAQUAY**, conseillers communaux, comme membre de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel » ;

6) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Aucun dossier en matière de droit de préemption n'a été soumis à la décision du conseil communal.

7) Demande(s) de subside

Le Conseil communal a décidé d'accorder à l'association dénommée « Les Amis du Château de Bourscheid » une cotisation au montant de **25.- €** (vingt-cinq euros) pour l'année 2024.

8) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

9) Approbation de la convention de mise en œuvre signée Pacte Logement 2.0

Conseil communal a décidé d'approuver la convention de mise en œuvre Pacte logement 2.0 signée le 29 décembre 2023, convention qui a été soumise pour accord à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures conformément aux dispositions de l'article 105 (1) point 7° de la loi communale ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire aux fins voulues.

10) Régime de rémunération pour les salariés communaux à tâche manuelle : Adaptations ponctuelles

Le Conseil communal a décidé de modifier l'article 28 du régime modifié du 24 septembre 2018 réglant la rémunération, les droits et les devoirs des salariés à tâche manuelle.

11) Jugement rendu par le Tribunal de travail en date du 19 janvier 2024, n° 70/2024 Modification budgétaire – vote d'un crédit spécial

Le Conseil communal a décidé de voter un crédit spécial au montant de **35.000.- €** à l'article 3/120/668000/99001 – Amendes et pénalités, sociales et pénales – du budget de l'exercice 2024 pour couvrir les dépenses résultant du jugement dont s'agit.

12) Confirmation de règlements temporaires de la circulation : « Op deer Heckt » et « Am aale Wee » à Dahl « Duerfstrooss » et « Um Buren » à Nocher

En sa séance de ce jour, le Conseil communal a approuvé et confirmé des règlements temporaires de la circulation en date des 14 et 25 janvier 2024 (localités de Dahl et de Nocher).